

REFLET DE L'ARTISANAT au 01 Janvier 2020

Commune d'Eguilles

Introduction : qu'est-ce que l'artisanat et la Chambre de métiers ?

L'économie de proximité est composée de structures polymorphes et de petite taille qui recèlent un potentiel de développement indéniable. Au cœur de cette économie de proximité, l'artisanat a une place essentielle et s'impose comme le champ d'expérimentation idéal pour faire émerger les solutions susceptibles d'accompagner l'économie de proximité et lui permettre d'agir sans subir.

Touché avant et plus que d'autres par ces mutations qui secouent ses modèles traditionnels, ces entreprises sont contraintes aujourd'hui à rechercher et inventer des adaptations dans toutes leurs dimensions : production, commercialisation, ressources humaines...

Absent des grands agrégats de l'INSEE, il convient de préciser le champ couvert par le secteur des métiers et de l'artisanat.

La Loi du 5 juillet 1996 prévoit l'immatriculation au Répertoire des métiers (registre des Chambres de métiers et de l'artisanat) :

- **des personnes physiques ou morales qui n'emploient pas plus de dix salariés** (Très Petites Entreprises - TPE) **au moment de la création** de l'entreprise
- et qui exercent à **titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services** relevant de l'artisanat et figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'Etat.

Le terme « **Artisanat** » comprend plus de 250 métiers dans 4 principales filières d'activités :

- **le bâtiment** (génie civil, ferronnerie, plomberie, chauffage, isolation, peinture, maçonnerie, ferronnerie, serrurerie...),
- **la production** (travail du bois, des matières plastiques, du verre, fabrication de machines, de produits informatiques, sous-traitance industrielle / navale, céramique, métiers d'art : bijouterie, ébénisterie...),
- **l'alimentaire** (boucherie, poissonnerie, boulangerie, boissons...)
- **les services à la personne / transports et réparation** (fleuristerie, pressing, esthétique, réparation d'ordinateurs, réparation automobile, agricole, cycle...).

De manière générale, **l'artisanat s'inscrit dans le secteur de l'économie résidentielle dans la mesure où il dote le territoire en services à la personne ou aux entreprises, et en produits du quotidien qui seront consommés localement** (boucherie-charcuterie, boulangerie, pressing, coiffure, métiers de la construction...). Ces entreprises possédant un point de vente, situées généralement en centre-ville, ont pignon sur rue et répondent aux besoins de première et deuxième nécessité d'une clientèle le plus souvent locale.

Mais **l'artisanat recouvre également de nombreux métiers relevant de l'économie productive** (revenus de la production de biens et services que les agents économiques localisés dans le territoire « vendent » à l'extérieur : petite production industrielle, agroalimentaire...). Ces entreprises privilégient une implantation en zone d'activités ou en périphérie de la ville, une bonne accessibilité clientèle/fournisseurs (accès poids lourds, proximité des entrées d'autoroutes). Leur marché est tourné vers une clientèle de professionnels et couvre une zone de chalandise souvent départementale voire régionale.

La Chambre de métiers et de l'artisanat de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (CMAR PACA) assure la représentation et le développement des métiers et de l'artisanat au plan régional. Ses délégations départementales garantissent des actions de proximité aux entreprises et assurent la liaison avec les acteurs locaux.

Avec 570 prestations référencées en catalogue, **la CMAR PACA est la structure de référence pour la réussite des chefs d'entreprise artisanale** en intervenant à tous les stades de la vie de l'entreprise : de sa création à sa cession, avec des prestations adaptées et adaptables aux besoins de chaque structure, jeunes pousses comme entrepreneurs confirmés.

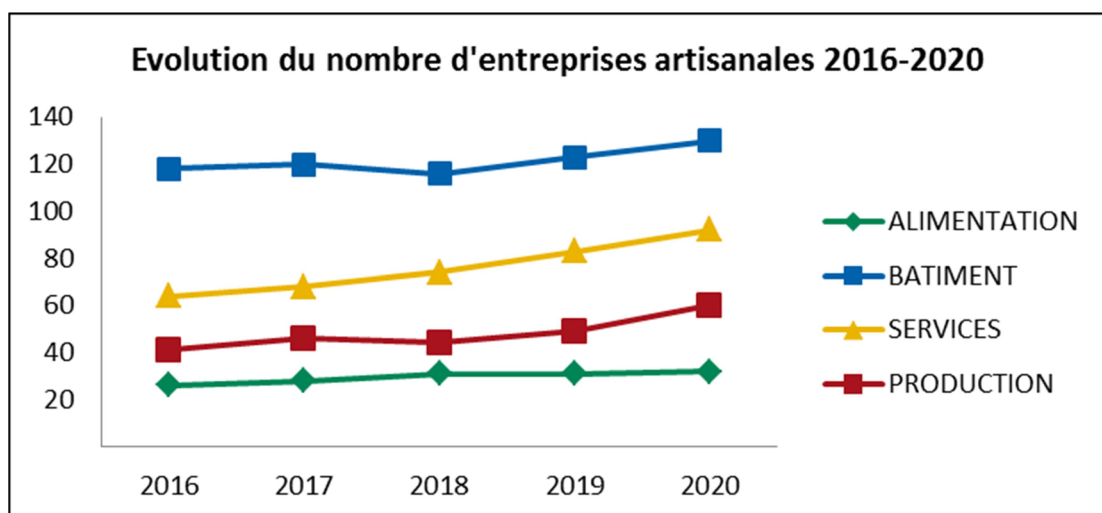
Les chiffres clés de l'artisanat

Au 01.01.2020, la CMAR PACA recensait sur la commune:

- ✎ 323 entreprises artisanales, qui représentent 24% du tissu économique local
- ✎ 466 emplois salariés soit près de 28% de la population salariée de la commune
- ✎ Un tissu artisanal dynamique avec une progression de 20 % du nb d'entreprises ces 3 dernières années (2017-2020 tous secteurs d'activités confondus)
- ✎ 12 artisans mention Métiers d'art
- ✎ Plus d'1 entreprise sur 4 sera confrontée à la problématique de transmission à court terme (moins de 5 ans)

Evolution du mouvement d'entreprises sur 3 ans

En 3 ans (2017-2020), le nombre d'entreprises a **progressé de près de 20%, soit près de 6% de progression annuelle.**



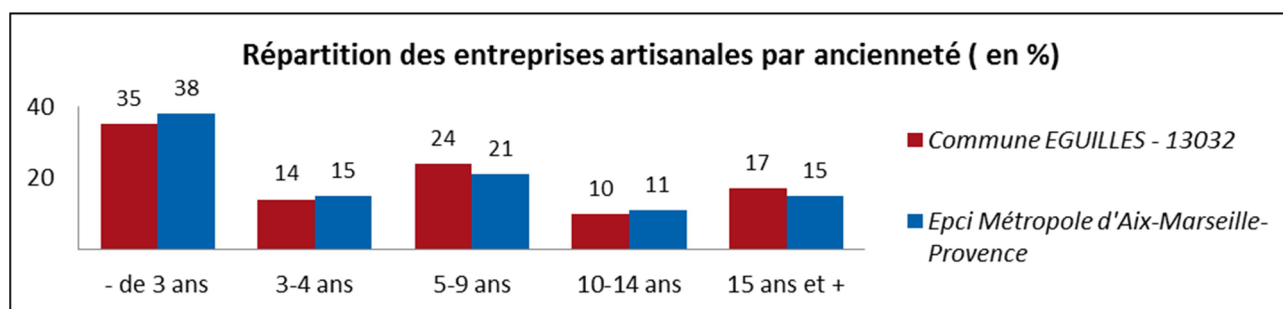
Source: Base régionale CMAR PACA 2020

En 2020, on registre au Répertoire des Métiers **45** immatriculations pour **24** radiations soit **un solde positif de 21** entreprises sur le territoire.

	2018		2019		2020	
	Nb Immat	Nb Rad.	Nb Immat	Nb Rad.	Nb Immat	Nb Rad.
ALIMENTATION	3	2	3	3	3	1
BATIMENT	14	19	14	10	19	13
PRODUCTION	6	5	7	3	9	2
SERVICES	13	9	11	3	14	8
NON RENSEIGNE	0	0	0	0	0	0
TOTAL	36	35	35	19	45	24

Un tissu artisanal diversifié, composé de jeunes entreprises mais aussi de matures

- **Les jeunes entreprises** (moins de 3 ans d'activités) **sont majoritaires sur le territoire et représentent 35% des entreprises installées.**
- On compte **plus de 27%** d'artisans ayant plus de 10 ans d'activité (dans la moyenne Epci Aix-Marseille).



Source: Base régionale CMAR PACA 2020

Une problématique de transmission à anticiper et des savoir-faire à pérenniser

- **96 entreprises artisanales ont un gérant de plus de 55 ans, soit plus de 28%** des entreprises artisanales installées sur Eguilles (inférieur à la moyenne sur la CA ACCM 24%).
- L'anticipation des départs à la retraite et la transmission de ces entreprises reste un enjeu à considérer pour assurer le maintien de l'emploi mais également la continuité du linéaire artisanal et commercial dans les cœurs de villes et villages notamment.

Une identité et des savoir-faire à valoriser

- Depuis 2015, la CMAR PACA a mis en place une convention de partenariat avec la CA ACCM. **L'identification et la valorisation des artisans de la filière métiers d'art, des goûts et des saveurs est un axe fort des missions réalisées par la CMAR PACA.**
- Au 01.01.2020, la CMAR PACA compte :
 - **12 artisans « métiers d'art »** qualifiés et labellisés (bénéficiant de la mention métier d'art délivré par la CMAR PACA)

Sélectionné annuellement par la CMAR PACA et ses partenaires, ces artisans font l'objet de diverses actions de valorisation auprès du grand public (site dédié : <https://www.artsetgourmandises.fr/>).